



**Développement Professionnel Continu & FIF-PL :  
Inscription formation en présentiel pour 2022**

Pour vous inscrire à une session de **formation en présentiel**,  
(que ce soit en DPC, en FIF-PL, en tant que **salarié...**), merci de nous envoyer  
**par mail ou par courrier postal dès maintenant**  
la présente fiche d'inscription

+ votre bulletin d'adhésion 2022 à l'Association AEPVLC ainsi que votre cotisation d'un montant de 20€  
(paiement par chèque, par virement bancaire,  
ou par CB directement sur <https://aepvlc.fr/paiement-en-ligne/>)

Je soussigné(e).....

Orthophoniste, Date de naissance (obligatoire).....

Adresse professionnelle complète.....

Numéro de téléphone (obligatoire) .....

Numéro de Portable.....

e-mail : .....

Numéro ADELI.....

**Choix n°01** Thème :  
Formateur :  
Lieu du stage (Ville) :  
déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

**Choix n°02** Thème :  
Formateur :  
Lieu du stage (Ville) :  
déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

**Choix n°03** : Thème :  
Formateur :  
Lieu du stage (Ville) :  
déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

**Choix n°04** : Thème :  
Formateur :  
Lieu du stage (Ville) :  
déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

**Cette fiche d'inscription vous permet de bloquer une ou plusieurs places pour 2022.**

**Vos enveloppes DPC et FIF PL pour 2022 :**

> **L'Agence National du DPC** augmente le forfait pour 2022 ! Votre indemnisation sera désormais de 532 €, au titre de dédommagement pour la perte d'exploitation des 14 heures non travaillées,

> pour le **FIF-PL**, un remboursement de 150 euros par jour de stage (soit 300€ de remboursement sur les 420€ facturés par l'AEPVLC) avec **5 jours par an, somme limitée à 750 euros par an et par professionnel.**

Toutes nos formations sont agréées auprès du FIF-PL pour 2022.



**Pour valider votre 1<sup>ère</sup> inscription, merci de remplir et de nous renvoyer en plus de cette fiche d'inscription, votre bulletin d'adhésion à l'association AEPVLC et de payer votre cotisation pour un montant de 20€ à l'ordre de l'AEPVLC.**

- Si vous avez choisi de faire une formation en **DPC**, vous pouvez vous inscrire sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) avec la référence de votre action et son numéro de session, et si besoin, nous vous enverrons par email la marche à suivre pour vous inscrire. Pour valider votre dossier, il vous suffit donc de nous envoyer cette fiche d'inscription avec votre bulletin d'adhésion 2022 et votre cotisation de 20€.

- Si vous avez choisi de faire une formation en **FIF-PL**, dès réception de votre inscription avec votre adhésion 2022, nous vous envoyons les documents pour faire votre demande préalable sur [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr). Pour rappel le coût d'une formation en FIF PL est de 420€ payable par chèque, par virement, par CB + 20€ de cotisation à l'association AEPVLC pour la 1<sup>ère</sup> inscription uniquement (soit 440€ pour la 1<sup>ère</sup> inscription de l'année, puis 420€ pour la 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>...).

- Pour rappel, le coût d'une formation pour les **orthophonistes salariés** est de 480€ payable par chèque ou par virement + 20€ de cotisation à l'association AEPVLC pour 2022 (soit 500€ pour la 1<sup>ère</sup> inscription, puis 480€ pour la 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, ...).

Fait à

Le

Signature